



DOSSIER DE CANDIDATURE

a retourner au plus tard le 27 septembre PAR COURIER UNIQUEMENT

Ce document n'est pas une confirmation de votre inscription,
nous reviendrons vers vous dès le 25 octobre pour vous informer si oui ou non
votre candidature est retenue

**MARCHE DE CREATEURS
22100TADEN
30 NOVEMBRE 2025 10H -19H**

Lieu : la cour du manoir a taden

nom de l'exposant :

nom de l'entreprise :

numéro de SIRET :

numéro contrat assurance professionnel :

adresse :

téléphone :

Email :

site internet/ réseaux sociaux :

Description des produits à exposer :

Le matériel d'exposition n'est pas fournis, il convient à chaque exposant d'apporter son matériel. L'association ne fournis aucun matériel et n'en loue pas non plus

REGLEMENT DU MARCHE DES CREATEURS organiser par l'esprit créatif

art1. Seul les exposants professionnels sont autorisés à exposer.

art2. L'exposant est le seuls responsables de tous les dommages (corporels, matériels, immatériels, vols, bris...) qui peuvent être causés à autrui et au matériel leur appartenant ,chaque exposant doit être muni de son assurance responsabilité civile professionnelle.

art3. L'organisation se réserve le droit de refuser toute inscription non conforme aux critères de sélection.

art4. Emplacements unique 3par3 le tarif est de 35€ ,chaque exposants doit prévoir barnum,table etc afin de présenter au mieux ses créations (emmener l'esprit de Noël avec vous)

art5. L'arrivée se fera de 7h30 à 8h30 au plus tard.

art6. Des places de parking seront réservés pour les exposants

art7. Le horaire d'ouverture au public sont de 10h à 19h

art8. Les exposants s'engagent à être présent pendant toute la durée du marché.

art9. En cas d'annulation du fait de l'exposant, aucun remboursement ne pourra être demandé, une fois la candidature validée celle-ci représente un engagement ferme . Dans le cas où l'organisateur serait obligé de modifier les horaires, d'annuler la manifestation, aucun dédommagement ne pourra être demandé.

Date et signature avec la mention « lu et approuvé » :

Après VALIDATION de votre candidature, merci de fournir les documents suivants :

- une copie de pièce d'identité
- un exemplaire SIRET de moins de 3 mois
- une copie de l'assurance responsabilité civile
- un chèque de 35€ à l'ordre de l'esprit créatif (encaissement la semaine avant le marché)

Vous devrez être en possession de ces documents le jour du marché également.

Dossier à renvoyer à Nathalie Miriel 20 la grand ville 22100 Taden

uniquement par courrier